



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **lundi 11 janvier 2021 à 18 h**, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Madame Anick Bois et monsieur Gilles Ladouceur assistent à la séance par audioconférence.

Les autres membres du conseil sont présents, mais la séance ordinaire est à huis clos.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- Ouverture de la séance.
1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Changement d'heure des séances ordinaires.
 3. Contrat pour la finition extérieure au 544, chemin du Tour-du-Lac - Autorisation.
 4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 514-2021 déterminant la tarification 2021 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
 5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 515-2021 de tarification pour les services de la Sûreté du Québec.
 6. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 18 h.

1.

1-01-2021
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

2.

2-01-2021

Changement d'heure des séances ordinaires

CONSIDÉRANT l'évolution de la situation épidémiologique, le gouvernement a adopté, le 8 janvier 2021, le Décret 2-2021, lequel prévoit que tout le Québec, sauf les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik, se retrouve en alerte maximale (zone rouge) à compter du 9 janvier 2021, et ce, jusqu'au 8 février 2021;

CONSIDÉRANT que les règles prévues à l'arrêté 2020-029 à l'égard des séances du conseil municipal demeurent en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un couvre-feu est désormais en vigueur, entre 20 heures et 5 heures du matin et qu'il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance ordinaire pour le mois de janvier et février soit tenue à compter de 18 h au lieu de 20 h.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

3-01-2021

Contrat pour la finition extérieure au 544, chemin du Tour-du-Lac - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réfection du nouvel hôtel de ville et centre communautaire sont arrêtés à la suite de la résiliation du contrat de Laverdure Construction inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des besoins urgents et doit mandater des entrepreneurs spécialisés afin que soient exécutés des travaux majeurs urgents résumés tels que suit : (i) revêtement de maçonnerie; (ii) revêtement de canexel; et (iii) portes en PVC;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront éventuellement exécutés suite à l'octroi par appel d'offres d'un contrat global à un entrepreneur général, et ce, dès que les plans et devis seront prêts pour publication;

CONSIDÉRANT la conversation téléphonique du maire Jean-Paul Descoeurs et Mme Louise Sista, directrice générale avec monsieur Kiril Kirsgkov du MAMH concernant la gestion contractuelle et les contrats publics qui recommande à la Municipalité de se prévaloir de l'article 937 du Code municipal concernant lesdits travaux urgents;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations professionnelles de l'architecte, monsieur Pierre J. Tabet (lettre du 12 novembre 2020) et de de l'ingénieur et de monsieur Éric Jokinen (lettre du 13 novembre 2020) de l'urgence d'accélérer le rythme des travaux pour parer aux incidences néfastes des conditions hivernales sur les structures de bois à découvert;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime qu'il est dans l'intérêt des contribuables, que certains travaux soient exécutés dans les meilleurs délais pour des motifs de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction et Rénovation FM Inc. a remis une proposition de budget d'honoraires pour les travaux urgents en date du 9 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil mandate « Construction & Rénovation FM Inc. » pour effectuer les travaux majeurs urgents tels que suit : (i) revêtement de maçonnerie; (ii) revêtement de canexel; et (iii) portes en PVC;

QUE le Conseil municipal autorise une dépense 162 320,20 \$ (toutes taxes en sus);

QUE la directrice générale, Mme Louise Sjsla ou la directrice générale adjointe, Mme Lisane Fuoco, soient autorisées à signer tous documents pour et au nom de la municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 514-2021 déterminant la tarification 2021 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

Monsieur Don Saliba, conseiller, donne un avis de motion indiquant qu'un règlement sera adopté à une séance ultérieure concernant la tarification 2021 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon. Dans un même temps, un projet de règlement est déposé, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

5.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 515-2021 de tarification pour les services de la Sûreté du Québec

Monsieur Jean-François David, conseiller, donne un avis de motion indiquant qu'un règlement sera adopté à une séance ultérieure concernant la tarification pour les services de la Sûreté du Québec. Dans un même temps, un projet de règlement est déposé, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sjsla, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Louise Sjsla, directrice générale et secrétaire-trésorière


6.

4-01-2021
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 18 h 16.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sjsla
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

